

Les enseignants du Lycée Louise Michel
et leurs syndicats SNES-FSU et SNFOLC,
7 Rue Pierre Marie Derrien,
94500 Champigny-sur-Marne

À : M. le Recteur de l'Académie de Créteil,
Daniel Auverlot,
4 Rue Georges Enesco,
94000 Créteil

Et à : Mme la présidente du Conseil régional d'Île-de-France,
Mme Valérie Pécresse
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

s/c du chef d'établissement du Lycée Louise Michel,
M. Eric Rabaza,

Champigny-sur-Marne,
Le 22 novembre 2022,

Monsieur le Recteur,
Madame la Présidente,

La dotation globale de fonctionnement de notre établissement sera (encore) cette année très insuffisante, comme dans de nombreux lycées : les conditions du travail pédagogique et l'entretien vont donc continuer à se dégrader. **Ainsi, la dotation de fonctionnement passe de 168 544 en 2022 à 84 272 euros pour le budget 2023**, et ce dans un contexte d'inflation massive (au moins 6 % pour l'année 2022) et de croissance des coûts de l'énergie, des matériaux, des produits d'entretien, des denrées alimentaires.

Le région Île-de-France a décidé d'appliquer un écrêtement en fonction du montant du fonds de réserve en amputant de la dotation 2023 les sommes accumulées dans les établissements dépassant 3 mois de fonctionnement. Bien sûr, nous ne sommes pas favorables à ce que les lycées thésaurisent les fonds publics mais nous signalons que tous les fonds de l'établissement ne proviennent pas de la dotation de la Région (mais aussi des familles *via* les paiements pour la demi-pension, taxe professionnelle, loyers des appartements de fonction) et nous ne voyons pas pourquoi la région IDF pourrait prétendre à la récupération des sommes en question.

En outre, le montant des fonds des réserves considérés par la région pour déclencher cette réduction sont ceux de juillet. Or, nous avons, comme dans la plupart des lycées, imaginé, conçu et préparé nos projets pour l'année 2022-2023 avec, d'ores et déjà, des prélèvements sur ces fonds de réserve après ce mois de juillet et sans avoir été préalablement avertis de cette décision. Plus précisément, nous avons présenté au Conseil d'administration du 22 octobre des sorties et voyages au ski (AS et option sport), à Bruxelles (prépa Sciences

po), à Lyon (STL), en Val de Loire (Histoire-Géographie), en Normandie (Agrosystème et développement durable, SVT). **Soit un montant total de 22 953, 47 euros.** Vous comprendrez, qu'après les années particulièrement difficiles de pandémie que nous avons vécu, les équipes pédagogiques et les élèves soient heureux de pouvoir, enfin, sortir à nouveau des mus de l'établissement.

Cette décision vient donc amputer gravement le budget de notre lycée. Cela équivaut à des baisses dans toutes les lignes, notamment et sans exhaustivité, pour les équipements de laboratoire, l'entretien du service général, les photocopies, les dépenses de communication et de logiciel, les ressources du CDI, le matériel de sport, les consommables divers, etc. Tout élément absolument nécessaire au fonctionnement quotidien de notre établissement.

Toutes ces raisons nous amènent à voter contre ce budget en Conseil d'administration. Nous vous prions de bien vouloir reconsidérer une nouvelle dotation, pour nous comme pour tous les établissements d'Île-de-France, confrontés aux mêmes difficultés. Nous en appelons également aux autorités académiques et nous vous prions, M. le Recteur, de bien vouloir nous recevoir en audience avec des représentants du Conseil régional, afin de trouver une solution à cette crise.

Nous ne pouvons considérer que pareille dégradation du service public, dans des territoires particulièrement éprouvés sur les plans socio-économiques, puisse laisser indifférents les représentants de l'État, garants de la qualité du service public d'éducation.

En vous priant de croire, Monsieur le Recteur, Madame la présidente, de notre attachement en un service public d'éducation pour toutes et tous,

Les enseignantes et enseignants du Lycée Louise Michel réunis ce jour en Assemblée générale et leurs organisations syndicales SNES-FSU et SNFOLC